

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 37

présenté par

Mme Hélène Geoffroy et Mme Bouziane

-----

**ARTICLE 5 QUATER**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« La Fondation des quartiers pourrait organiser les conditions de mise en œuvre de l'interpellation des citoyens des quartiers, initiative destinée à contribuer au débat public sur les enjeux d'intérêt commun, posés à l'échelle locale comme nationale. L'objectif est de soutenir la parole de celles et ceux qui ne l'ont pas. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif est de soutenir la prise de parole citoyenne dans nos quartiers, marqués fortement par des abstentions record lors des scrutins nationaux et locaux. Soutenir la prise de parole pour la contribution au débat démocratique, permet que se structure l'appropriation de la parole, y compris par ceux qui ne l'ont pas ou ne l'ont plus.